

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 20 octobre 2010

L'an deux mille dix, le 20 octobre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 14 octobre 2010.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN suppléante de BRINCKHEIM

Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER  
Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ  
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ  
Benoît MARICHAL de SIERENTZ

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN LE HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire et Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Christian BAUMLIN titulaire de GEISPITZEN

Gérard ARBEIT titulaire et Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER  
Jean-Claude SCHUMACHER suppléant de LANDSER

Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT LE BAS

Bernard SUTTER titulaire et René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire et Gérard BENTZINGER suppléant de  
RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ  
Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ  
Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ  
Bruno KWAST titulaire et Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN suppléant de  
STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN-LE-HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

### Ordre du jour

Point 01 – Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 septembre 2010

Point 02 - Développement économique / Pépinière d'entreprises  
Avant Projet Détaillé /Acquisition de terrain

Point 03 - Assainissement – Avenant n°2 au contrat d'exploitation de la  
station d'épuration de Sierentz

Point 04 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire  
Loisir neige 2010

Point 05 - Convention de conseil et d'assistance ADAUHR

Point 06 – Collège F. Dolto / activité piscine à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>

## INTERVENTIONS

-----

Monsieur Gérard BURGET, 1<sup>er</sup> vice-président, sur la demande de Monsieur TURRI, propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le point 06 – Collège F. Dolto – Activité piscine à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>.

### **Point 01 – Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 septembre 2010**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 16 septembre 2010 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

### **Point 02 - Développement économique / Pépinière d'entreprises**

Vu les délibérations du Conseil en date des 24 octobre 2007, 11 décembre 2008 (maîtrise d'ouvrage), 11 juin 2009 (programme), 16 décembre 2009 (procédure de sélection) 18 mars 2010 (lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre selon la procédure adaptée, avec remise d'esquisses articles 28, 40 et 74 du CMP et 6 juillet 2010 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture Dietschy Rey Lesage Weinmann ;

Vu les inscriptions budgétaires 2010 ;

#### **1) Avant Projet Détaillé**

##### Exposé

L'Avant Projet Détaillé a été élaboré par le cabinet d'architecture et il est exposé en la présente séance par Monsieur Denis DIETSCHY.

##### **Synthèse de l'intervention :**

Le projet de pépinière présente un aspect contemporain sans être ostentatoire, une flexibilité dans son utilisation et les fonctionnalités requises.

Le bâtiment permet une modularité interne des hangars atelier constitués de 5 locaux artisanaux (180 m<sup>2</sup> chacun hors mezzanine) et 5 locaux tertiaires (15m<sup>2</sup> chacun) pour répondre à la demande des occupants.

Ils sont respectivement aux normes BBC et THPE et s'organisent de part et d'autre d'un axe central constitué par le hall d'entrée (30m<sup>2</sup>), l'accueil (16 m<sup>2</sup>) puis la partie service (91m<sup>2</sup>) comportant reprographie, toilettes, vestiaire, douches et locaux techniques : TGBT, Chaufferie, ventilation, rangement.

Le hall d'entrée s'ouvre au sud, via une porte coulissante sur une salle de réunion présentant ainsi une surface disponible de 70m<sup>2</sup>. Celle-ci est attenante à la tisanerie (14m<sup>2</sup>) et au bureau de gestion de la pépinière (15m<sup>2</sup>).

En vis-à-vis de la salle de réunion, une terrasse permet de bénéficier du cadre de verdure dans lequel s'intègre la pépinière.

Le chauffage est assuré par une chaudière gaz à condensation qui par son rendement accru diminue les consommations d'énergie primaire, de fait les émissions de CO<sub>2</sub>.

La ventilation de la zone tertiaire est à double flux et celle des hangars atelier est une ventilation mécanique contrôlée, pour permettre un fonctionnement indépendant de ces locaux.

L'éclairage est adapté à la destination de chaque local au moyen de détecteur de présence et graduable automatiquement, selon l'intensité de la luminosité naturelle.

L'implantation sur le site tient compte de la possibilité d'une extension future de ces locaux.

L'estimation totale des travaux qui se décompose en 17 lots est de  
.....1.319.000€

En tranche conditionnelle ont été présentés

-La mise en place d'une mezzanine dans les locaux artisanaux, afin d'agrandir la surface et les capacités de stockage.....98.000€  
-luminaires sur pied .....4.000€  
- vidéo projection.....6.250€  
-bac d'infiltration des eaux pluviales de bâtiments et de voirie ....25.000€  
Total estimatif tranche conditionnelle.....133.250€

Prestation hors maîtrise d'œuvre

Une étude de sol a été réalisée par la société Alios pour .....3.178€

Le contrôle technique a été attribué à CTP Groupe CADET pour..4.950€

La mission SPS a été attribuée à REALBATI pour .....4.140€

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Approuve** l'avant projet détaillé exposé, sur la base d'un montant estimatif de 1.319.000€HT plus une tranche conditionnelle de 133.250€ et les prestations engagées hors maîtrise d'œuvre

**Habilite** Monsieur le Président à lancer la consultation au moment opportun en lots appropriés et à signer les marchés à intervenir au vu du montant de l'APD approuvé par l'assemblée, dans le respect du code des marchés publics

## 2) Acquisition de terrain

### Exposé

Pour mémoire, la parcelle 11 de la zone d'activité de Schlierbach a été retenue ; surface 94,51 ares, prix de l'are 2.500 € HT l'are, soit un montant de 236.275 HT + TVA 46.350 € + frais de notaire 3.350 €, soit un total de 285.976 €

L'acquisition du terrain requiert la décision modificative suivante

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Compte 211 terrain pépinière .....+ 25.000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours :

Compte 2318 Autres immobilisation corporelles /pépinière d'entreprises  
.....- 25.000 €

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Décide** de procéder à l'acquisition de ce terrain

**Habilite** Monsieur le Président à signer les actes et documents nécessaires avec le vendeur

**Prend** la décision modificative au budget ainsi énoncée ci-dessous



### **Point 03 - Assainissement – Avenant n°2 au contrat d'exploitation de la station d'épuration de Sierentz**

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-198-8 du 17 juillet 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz en matière d'assainissement non collectif

Vu le marché passé avec la société SAUR à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2006, pour une durée de 4 ans reconductible une fois 1an

Exposé :

L'avenant proposé a pour objet de prendre en compte les installations suivantes :

- Bassins de pollution de BRINCKHEIM, STETTEN, HELFRANTZKIRCH, RANTZWILLER, KOETZINGUE, MAGSTATT-LE-BAS, GEISPITZEN, WALTENHEIM, UFFHEIM, et SIERENTZ

La SAUR effectuera :

- > Le nettoyage trimestriel des postes de refoulement de STETTEN, de RANTZWILLER, d'UFFHEIM et l'exécution des contrôles réglementaires 1 fois par an,
- > La surveillance des installations de régulation des bassins de pollution par 6 tournées par an, après des épisodes pluvieux.

Les interventions nécessaires à la suite de cette inspection seront faites par l'entreprise pour la Collectivité sur bordereau de prix.

La rémunération forfaitaire indexée de l'exploitant prévue au marché est portée par trimestre, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2010,

**de 12.162,50 € HT à 14.130,50 €HT = 1.968 €HT soit plus 16,18%**

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 19 octobre dernier,

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**reconduit** le marché pour sa dernière année, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 30 novembre 2011

**approuve** l'avenant précité

**habilite** Monsieur le Président à le signer

**Point 04 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle  
communautaire Loisir neige 2010**

Exposé :

**1- Loisirs NEIGE 2011**

Dans le cadre des projets communautaires, deux types d'activités de loisirs à la neige sont proposés en partenariat avec l'association Les Francas, agréée Jeunesse et Sports.

Sur avis de la commission réunie le 7 avril 2010, la participation de la Communauté de Communes est passée de 120€ à 116€, et 146€ pour les

bénéficiaires de bon CAF depuis l'été 2010. Pour information, aucun bon CAF n'a été présenté cet été.

**1-1 Journées « GLISSE » au Markstein du 21 au 25 février et du 28 février au 4 mars 2011**

**1-2 séjour à Innsbruck et aux Sybelles**

Cette année deux séjours avec hébergement sont proposés aux enfants et jeunes de 8 à 17 ans :

- Séjour à **Innsbruck du dimanche 20 au samedi 26 février 2011**
- Séjour aux **Sybelles du dimanche 20 au samedi 26 février 2011**

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Donne** un avis favorable à l'organisation de ces deux types de séjours socio-éducatifs en 2011 sur les bases précitées

**Sollicite** la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse ou de tout autre dispositif

**Inscrit** les dépenses et recettes au budget 2011

**Confie** à la commission Enfance et Jeunes, les modalités d'organisation

**Habilite** le Président à signer tout devis ou convention avec l'Association les Francas, (Belfort), à cet effet.

**Point 05 - Convention de conseil et d'assistance ADAUHR**

Vu la convention signée avec l'ADAUHR en août 2007

Exposé

La convention est arrivée à échéance ; elle permet à notre Communauté de Communes de bénéficier des conseils et de l'assistance de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, hors champ concurrentiel, dans le cadre du service Public.

La convention est valable pour une durée de trois ans

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**décide** de renouveler la convention précitée à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2010

**habilite** Monsieur le Président à la signer

## **Point 06 – Collège Françoise Dolto /Activité piscine à destination des élèves de 6<sup>ème</sup>**

### Exposé

L'activité piscine pour les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège, conformément aux programmes scolaires est en place depuis la rentrée 2010/2011.

Un créneau leur est réservé à la piscine de Village Neuf et ils en bénéficient avec satisfaction.

Le bouclage budgétaire de cette opération n'étant plus possible cette année par le collège, Madame la Principale fait une demande d'aide financière à cette fin.

Monsieur TURRI représentant notre EPCI au sein du Conseil d'Administration du Collège propose de délibérer sur l'attribution d'une aide financière au démarrage de l'activité, d'un montant de 1.400 € ; cette aide complète ponctuellement celles du Département et de l'Etat auxquelles elle ne se substitue pas.

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**répond** favorablement à cette demande

**attribue** une aide ponctuelle au démarrage d'un montant de 1.400€ au Collège F. Dolto pour l'activité piscine destinée aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

### **INTERVENTIONS**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur Jean-Marc MUNSCH informe les représentants des communes sur les actions suivantes

#### Sel de déneigement

Le sel de déneigement qu'elles ont commandé sera mis à disposition en 4 lieux, (Kappelen, Koetzingue, Landser et Sierentz) au prix TTC de 129 € la tonne, en sacs de 25 kg, selon répartition qui leur a été transmise.

#### Broyeur

Le 2<sup>ème</sup> broyeur (couverture de sol) a été livré, Une démonstration de broyage aura lieu à Uffheim, le 27 octobre à laquelle toutes les communes sont conviées.

Monsieur Raymond HENLIN fait alors part à l'assemblée de sa satisfaction pour avoir déjà utiliser l'autre broyeur dont le broyat peut être laissé sur place pour faire du compost

### Location de nacelle

Les tarifs de location 2010/2011 vont être transmis aux communes, à noter la possibilité de louer un fourgon dont l'intérêt est de permettre une hauteur de travail de 11 mètres avec un déport de 7 mètres, tout en disposant d'un volume de chargement de matériel et de pouvoir se déplacer aisément. Contact et conditions seront transmis prochainement en mairies.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 heures.